



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011 U25

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 17 janvier 2017 de 11 h 35 à 11 h 40.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Lorraine Moar, directrice générale en remplacement
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Stéphane Germain, vice-chef
M^{me} Louise Nepton, directrice générale, congé maladie

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale
 - 3.1 Politique de rémunération des élus – Choix de la firme pour contrat
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Dominique assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité

3. DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

3.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – CHOIX DE LA FIRME POUR CONTRAT

RÉSOLUTION N° 6594

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT le mandat confié afin de réviser les encadrements politiques dont ceux sur la rémunération et les rôles et responsabilités des élus;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend adopter un règlement sur la rémunération des élus;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite mettre à contribution l'expertise d'une firme externe sur le sujet;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a procédé par appel d'offre avec deux firmes reconnues;

CONSIDÉRANT que la firme Raymond, Chabot, Grant Thornton répond conformément à l'offre de service par la compréhension du mandat et le respect des échéanciers.

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la firme Raymond, Chabot, Grant Thornton pour élaborer une proposition de règlement sur la rémunération des élus de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le chef pour signer tous les documents requis pour la réalisation de ce mandat pour un montant de 19 850 \$.



RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 11 h 40, proposée par M. Charles-Édouard Verreault appuyée de M^{me} Julie Rousseau et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell